

Syndicat des Communes du Littoral Varois



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS
13 DECEMBRE 2018
SAINTE-MAXIME**

L'an deux mille dix-huit et le treize décembre à dix heures, les membres du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réunis à SAINTE-MAXIME, sur la convocation qui leur a été adressée le 23 novembre 2018 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est présidée par Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Communes présentes : Commune du LAVANDOU – Commune de BANDOL – Commune de LA SEYNE SUR MER – Commune du CASTELLET – Commune de RAMATUELLE – Commune de SAINT RAPHAEL – Commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS – Commune de SAINT CYR SUR MER – Commune de SANARY SUR MER – Commune de SAINTE-MAXIME – Commune de SAINT TROPEZ – Commune de GRIMAUD – Commune de HYERES – Commune de RAMATUELLE – Commune de CAVALAIRE.

Communes absentes excusées : Commune de SAINT RAPHAEL – Commune de TOULON – Commune de COLLOBRIERES – Commune de SIX FOURS LES PLAGES – Commune de FREJUS – Commune de CARQUEIRANNE – Commune de GASSIN – Commune de LA LONDE LES MAURES – Commune de la GARDE – Commune du PRADET.

Invités (absences excusées) : Madame Françoise Dumont, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MILESI, commune du LAVANDOU.

Monsieur Gil BERNARDI, Président du SCLV, remercie les personnes présentes ainsi que le Maire de la commune de SAINTE-MAXIME pour son accueil.

Monsieur Vincent MORISSE, Maire de la commune de SAINTE-MAXIME, est très heureux de recevoir l'ensemble des membres du SCLV dans la salle du Conseil Municipal de l'hôtel de ville et remercie le Président de sa venue.

Le projet d'aménagement du littoral de la commune de SAINTE-MAXIME sera présenté par son Directeur de l'environnement et du développement durable, Monsieur Christian DEBIEUVRE.

Il convient de se remémorer **le contexte actuel** (se référer à la convocation transmise par Monsieur le Président du SCLV le 23 novembre 2018) : ... "La Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service DPM et environnement marin – nous convie à une réunion portant sur "une stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion" **le 18**

Syndicat des Communes du Littoral Varois

Siège : Hôtel de Ville – 83980 Le Lavandou

Tel: 04 94 05 15 71 – secretariat.maire@le-lavandou.fr – www.sclv.fr

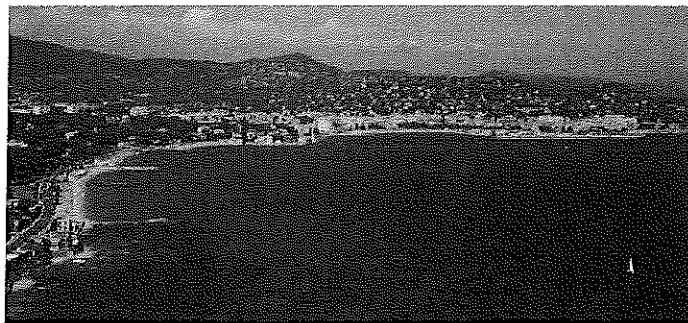
janvier 2019. Cette démarche a trait au sujet majeur de la préservation de notre "capital sable" et à la valorisation d'une composante essentielle du Tourisme Varois, pour lesquels notre Syndicat – au travers de chaque commune balnéaire – possède une connaissance et un suivi des phénomènes érosifs, un excellent recul d'expériences multiples, et la volonté affirmée de poser les bons jalons pour la préservation de notre potentiel balnéaire.

Tel est d'ailleurs le cas pour la commune de SAINTE-MAXIME, dont le Maire, Vincent MORISSE, nous présentera son projet d'aménagement du littoral ...".

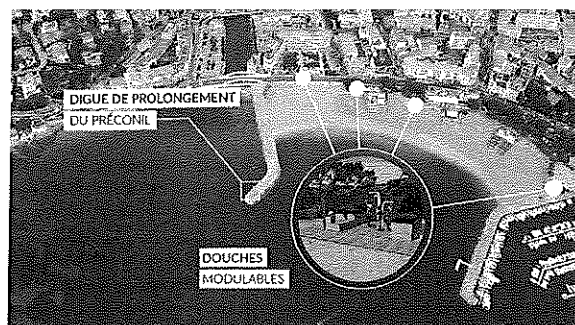
PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME
L'intégralité du document est à découvrir en ANNEXE 1

Rapporteur : M. Christian DEBIEUVRE, responsable du service environnement et du développement durable.

La commune de SAINTE-MAXIME s'étend sur 13 km de côte et compte de nombreuses plages aux typologies différentes : la plage de la Croisette (urbanisée), la plage du centre-ville (urbanisée), la Plage du Saint Hilaire (urbanisée), la plage de la Nartelle (naturelle), la plage de la Garonnette (urbanisée) ...



Le projet d'aménagement du bord de mer, présenté ce jour aux membres du SCLV, prévoit un plan de lutte contre l'érosion, de nombreux aménagements paysagers et la réhabilitation de nombreux ouvrages sur terre et en mer. Ce projet, d'une grande envergure, devra tenir compte du bassin versant du Préconil qui a subi cette dernière décennie d'importantes crues ayant entraîné des dommages conséquents et une forte modification de sa morphologie et de ses affluents. De plus, le Préconil transporte des sédiments (sables, cailloux...) et par conséquent, a un impact important sur la plage du centre-ville et sur la plage du SAINT HILAIRE. A ce sujet, le projet préconise, en outre, l'élaboration d'une digue pour accompagner les sédiments sur la plage du centre-ville.



Pour une meilleure compréhension visuelle, **L'ANNEXE 1** au présent compte-rendu fait état de la situation actuelle et projetée pour chacune des plages existantes sur la commune.

Côté budget, l'estimation du coût total des travaux est de 11,5M€ HT et sera répartie entre la commune (2,2M€) et la communauté de communes (9,3M€). Ce projet sera subventionné par de nombreuses institutions.

Ce projet d'aménagement doit répondre à la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le var mise en œuvre par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. *"L'objectif est d'élaborer une stratégie départementale sur les questions d'érosion des plages et d'accompagner les interventions multiples des collectivités, en accord avec les politiques publiques ...Tous ces projets littoraux sont soumis à des procédures que la DDTM instruit ...En fonction du type de plages défini, différentes méthodes de gestion sont acceptables afin de protéger et de gérer durablement les côtes sableuses". (source : la stratégie départementale de gestion des côtes sableuses en érosion dans le var – DDTM - 2018 – version 2).*

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE SAINTE-MAXIME DEVRA S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES :

"Face à une mer menaçante du fait du réchauffement climatique, les communes s'adaptent aux futures érosions et submersions".

Monsieur Vincent MORISSE salue, de nouveau, le professionnalisme de Monsieur David BARJON, Directeur de la DDTM. "Monsieur BARJON écoute et comprend les besoins et les difficultés rencontrés par les communes du littoral".

La hausse du niveau de la mer aura des répercussions sur nos villes. A ce titre, les cartes d'aléas, spécifiques à chaque commune, permettent de sécuriser et de protéger le public.

La commune de Sainte-Maxime sera toujours sujette aux inondations. Monsieur Vincent MORISSE précise que "les équipements hydrauliques ne sont pas infaillibles mais peuvent amortir la montée des eaux".

Intervention de Monsieur le Président : "comment avez-vous fait pour que les enrochements soient acceptés par les services de l'Etat ? c'est, de par mon expérience, un refus systématique".

Le dossier présenté ce jour par la commune de SAINTE-MAXIME n'a pas été déposé en DDTM. "Messieurs BARJON et BREMONT ont ouvert une fenêtre pour travailler" souligne Monsieur Vincent MORISSE.

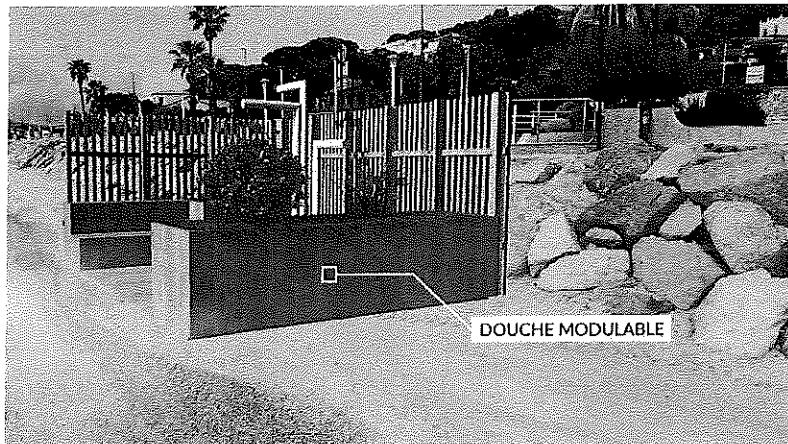
La commune de SAINT TROPEZ, représentée par Monsieur Franck BOUMENDIL, tout comme les autres villes présentes lors de cette réunion, sont concernées par ce phénomène.

A ce sujet, l'article paru dans VAR MATIN le 13 décembre 2018 (inondations-érosion : un investissement "colossal") fait écho à cette situation à risques, tant sur le plan des inondations que sur le volet érosion des plages. Il vous est proposé d'en prendre connaissance en **ANNEXE 2**.

FAVORISER L'ACCES AUX DOUCHES POUR LES PMR : UN ENJEUX ESSENTIEL POUR LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME.

Le projet d'aménagement du littoral, défendu par la commune de SAINTE-MAXIME, préconise l'installation de douches plus confortables et accessibles aux PMR. Ces installations permettront d'accueillir tous types de handicap. La commune commencera les travaux sur la

plage du centre-ville et y installera des pictogrammes adaptés. Ces douches dédiées aux PMR ne seront pas raccordées aux réseaux. A ce sujet, Monsieur Vincent MORISSE rappelle le principe d'utilisation d'une douche : "elles servent, en principe, à se dessaler et ne sont pas dédiées à une utilisation familiale".



(exemple de douche PMR – Plage de la Croisette).

LA MUNICIPALITE SERA GARANT DE LA SECURITE DES OUVRAGES ET DEVRA REpondre AUX ALEAS SUBMERSION MARINE, EAU DOUCE ET EROSION :

Pour rappel, le 28 avril 2017, un porter à connaissance (PAC) concernant la prévention du risque submersion marine avec prise en compte du changement climatique a été réalisé auprès des 27 communes littorales du département.

Ce PAC délimitait des Zones Basses Littorales (ZBL) issues des cartographies élaborées dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007, dite « Directive Inondation ».

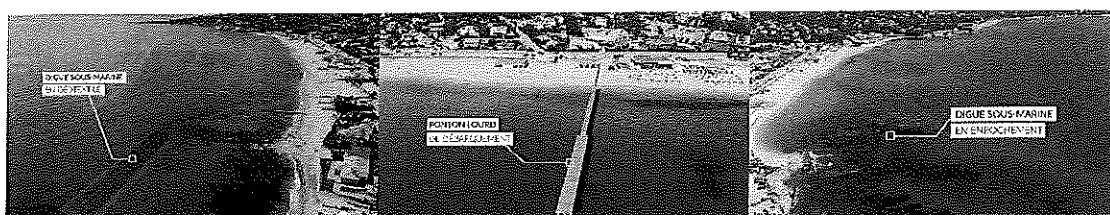
Ces cartographies, élaborées en prenant en compte un aléa de référence centennal intégrant 60 cm de surcote liés aux effets du changement climatique à l'horizon 2100, ont conduit à retenir un niveau de protection face au risque de submersion marine de + 2,40 m NGF.

Afin d'affiner la compréhension des dynamiques de submersion, la DREAL PACA a commandé une étude au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Cette étude a permis d'intégrer les caractéristiques locales du rivage avec une méthode homogène sur le littoral de la façade inter-départementale s'étendant de Menton à la Camargue.

Les résultats de cette étude et leurs conséquences sur le niveau de constructibilité ont été présentés au Syndicat des Communes du Littoral Varois le 19 février 2018 à la Mairie du PRADET.

LE PROJET D'AMENAGEMENT PREVOIT LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES POUR PROTEGER LE DPM.

Sur la plage de la NARTELLE, les travaux seront réalisés avec l'argent des contribuables.



Monsieur Vincent MORISSE : "Nous faisons le travail de la DDTM à sa place".

Pour l'ensemble des travaux réalisés sur terre ou en mer, la commune récupérera la TVA (dans le cadre de la FCTVA).

DEVELOPPER LE TRANSPORT MARITIME : La commune de SAINTE-MAXIME essaie, tant bien que mal, de développer le transport maritime depuis le ponton de la NARTELLE. La municipalité a énormément de mal à faire passer ce projet auprès de la population.

DEVELOPPER LE VELO PARTAGE ET LE VELO ELECTRIQUE dans un but environnemental.

INSTALLER DES GEO TUBES SUR LA PLAGE DE LA GAVONETTE : ces installations sont fragiles et peuvent être dégradées par les hélices des bateaux. Des géo tubes ont été installés sur la commune de HYERES et à CAVALIERE.

A ce sujet, Monsieur le Président précise que la colonisation de grands nacres sur CAVALIERE a causé de nombreux problèmes. "Nous avons des difficultés à les réparer. Les nacres poussent à l'intérieur. Elles peuvent atteindre 1m50 en 3, 4 ans".

La commune de HYERES est, elle aussi, concernée. Madame Edith AUDIBERT confirme que les réparations sont très coûteuses. Les géo tubes sont abîmés par les hélices des bateaux et les pêcheurs.

La commune de SAINT-TROPEZ n'a pas installé de géo tubes sur ses plages en raison de son coût important.

Monsieur le Président conclut : " ces géo tubes s'intègrent parfaitement dans l'environnement". La commune de SAINTE-MAXIME compte sur la DDTM pour accepter ces projets.

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE DE SAINTE MAXIME SERA SUBVENTIONNE : ce projet, d'une grande envergure, percevra des aides de la part de la commune (autofinancement), de la Communauté de Communes, du Département et de la Région. La commune fera appel aux financements Européens.

La présentation de la commune de SAINTE-MAXIME est à présent terminée. Un tour de table est organisé pour faire un **retour d'expérience sur la pollution d'hydrocarbures au large de la Corse du 7 octobre 2018.**

Après un historique rapide des faits, Monsieur Franck BOUMENDIL (Commune de SAINT-TROPEZ) revient sur la pollution d'hydrocarbures en mer provoquée par deux navires qui sont entrés en collision au large de la Corse.

Monsieur le Président rappelle que de nombreuses communes ont été impactées par cette pollution et notamment l'île de PORQUEROLLES (Madame Edith AUDIBERT, Mairie de HYERES, le confirme).

Monsieur le Président dénonce une communication longue et des problèmes d'organisation de la part des services de l'Etat.

Monsieur Franck BOUMENDIL fait référence à l'article 228 du traité de Montego Bay : "les navires doivent être jugés dans leur état de pavillon".

Monsieur Vincent MORISSE : "Cette pollution a un impact psychologique et une incidence sur les biens matériels".

Monsieur Franck BOUMENDIL : "Nous avons fait une grosse erreur de ne pas installer de barrage tous ensemble ».

Monsieur Vincent MORISSE : « Il a été difficile et compliqué de déployer des barrages ».

Monsieur le Président : « Nous avons tous, les uns les autres, essayé de protéger nos côtes. Le SCLV s'est engagé et a proposé des solutions aux services de l'Etat, en vain ». Les membres du SCLV proposent que les communes membres recensent les km de barrage en leur possession.

ORDRE DU JOUR

LUTTE CONTRE L'EROSION ET LES SUBMERSIONS MARINES – SYNTHÈSE DE LA TABLE RONDE DU CONGRÈS DES MAIRES : STRATÉGIE ET SOLUTIONS TECHNIQUES.

Conseil d'administration de l'ANEL du 12 décembre 2018 :

Monsieur le Président prend la parole : "Plusieurs points ont été abordés. Les élus ont beaucoup d'incertitudes du fait de la baisse des dotations, des modifications de la fiscalité locale avec notamment la suppression de la Taxe d'Habitation ou la réduction des recettes (taxe de séjour). Mais au-delà des enjeux généraux, notre littoral est confronté à des difficultés particulières. Il faut évidemment évoquer la problématique des risques littoraux (les inondations, la submersion marine, l'érosion accrue ...). Si de nouveaux outils administratifs sont envisagés, il faudra les adapter à la réalité de nos situations.

La création de la GEMAPI est encore loin de porter ses fruits.

A tous ces phénomènes, s'ajoutent d'importantes transformations sociales et une profonde incompréhension.

UN POINT SUR LA LOI LITTORAL : "une déception. Aucune amélioration "à la marge" portée par la loi ELAN. Les interventions du Sénateur VASPART et du Député CAUSSE ont opéré un constat d'échec".

A ce sujet, Monsieur le Président revient sur l'intervention "regrettable" de Madame Pastèle SOLEILLE, sous-directrice de la qualité du cadre de vie au Ministère de la Cohésion des territoires, qui s'inscrit à contre-courant des lois de décentralisation. De plus, elle a opposé une fin de non-recevoir aux demandes "d'expérimentation".

Une délibération sera prise pour rembourser les frais de déplacement aux élus concernés (à l'unanimité des voix).

COURRIER DU 3 DECEMBRE 2018 ADRESSE A M. NACER MEDDAH, PRESIDENT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Il vous est proposé d'en prendre connaissance en **ANNEXE 3.**

Monsieur le Président encourage les communes du SCLV à participer à une réunion en ce début d'année 2019.

Cette réunion permettra d'évoquer des problèmes spécifiques aux communes du littoral.

Monsieur le Président conclut : "cette réunion sera importante. Elle nous permettra d'éclairer les Magistrats sur la spécificité de nos ratios, liés à l'afflux estival, comme sur nos obligations et les charges qui en découlent (ex : la sécurité des baignades)".

La Commune de SAINT CYR SUR MER, représentée par son Maire Monsieur Philippe BARTHELEMY, fait part de son expérience : "Ils ne sont pas si exigeants mais bien au contraire, ils ont une capacité à dialoguer avec les communes".

Monsieur le Président propose que les communes membres du SCLV transmettent leurs questions avant la réunion : "C'est une première en France, et je remercie la commune de SAINT-CYR d'accueillir cet échange".

PRESENTATION DES PROBLEMATIQUES POUR CHAQUE COMMUNE

Monsieur le Président informe les membres des problématiques rencontrées par la commune du **RAYOL CANADEL** (voir l'article de presse en **ANNEXE 4**).

Contexte actuel : l'attribution des lots de plages aux candidats est suspendue à la suite des actions de l'association ARCANE contre la PREFECTURE, alors que la commune avait limité volontairement les surfaces accordées aux plagistes, évitant ainsi tous risques de dépassement du seuil des 20%. Le Préfet a décidé de retirer les arrêtés pour éviter une procédure longue devant les tribunaux.

L'Etat a reconnu que le dossier était difficilement défendable (voir encadré dans l'article de VAR MATIN du 26 novembre 2018 - **ANNEXE 4**).

Monsieur le Président propose aux membres du SCLV de prendre une motion pour soutenir la commune du RAYOL CANADEL, regrettant que Monsieur Jean PLENAT ne soit pas présent.

"Les 5 lots de plage du RAYOL constituent une recette importante pour cette petite commune qui a déjà bien des difficultés avec plusieurs effondrements routiers".

Vote : à l'unanimité des voix.

A l'heure où ce compte-rendu est rédigé, l'Etat a décidé de proroger les concessions de la commune du RAYOL CANADEL pour une année supplémentaire. Monsieur le Président reviendra sur ce point lors d'un prochain SCLV.

COMMUNE DU PRADET

Madame Viviane TIAR, absente excusée, a communiqué à Monsieur le Président du SCLV les problématiques de sa commune.

Mail du 11 décembre 2018 : "comme convenu, je vous transmets les informations et les éléments pour la réunion.

Plage de la GARONNE : 200 tonnes de sable que nous rajoutons tous les ans.

Plage des OURSINIÈRES : cette plage est chargée en galets et cailloux.

Remarque : les petites communes n'ont pas d'indicateur, aide à la commune pour changement climatique. La commune du PRADET en est consciente".

COMMUNE DE RAMATUELLE

Intervention de Monsieur Jean-Pierre FRESIA, adjoint.

Les PC ont été accordés. Nous sommes en avance de 15 jours.

DPM : nous devions être prêts au 10 janvier 2019. Nous avons 1 mois de retard (problèmes d'amiante).

Monsieur le Président en s'adressant à Jean-Pierre FRESIA : "Compte-tenu des difficultés relatées dans la presse, vous avez beaucoup de courage".

Pollution sur les plages : "Nous avons ramassé la majeure partie de la pollution".

Intervention de M. BOUMENDIL : "si l'Etat avait réagi avant ..."

Monsieur le Président : La situation était complexe. Il s'agissait de pollution par plaques éparses, et non d'une marée noire. "Monsieur BARJON, Directeur de la DDTM en cellule de crise le samedi, ne savait pas que la pollution avait atteint PORT-CROS. C'est moi-même qui l'ai prévenu".

Monsieur le Président : "nous devons agir et protéger nos côtes Varoises avant que les hydrocarbures atteignent nos ports. Nous devons anticiper les problèmes et être réactifs avec le matériel. **C'est la force de notre syndicat**".

A ce sujet, Monsieur le Président propose d'inclure une ligne budgétaire supplémentaire concernant "les barrages flottants" dans le DOB. (à l'unanimité des voix).

Avant de clôturer cette réunion, le Président conclut : " il est demandé aux membres du SCLV de préparer une cartographie individualisée pour chaque commune concernée par l'érosion, dont la somme des problématiques nous permettra de préparer notre rencontre prochaine avec la DDTM ; ainsi que de mobiliser les responsables de vos services communaux en charge du littoral, afin d'apporter une approche commune".

*Un reportage photo vous est présenté en **ANNEXE 5** (un grand merci au service communication de la ville de SAINTE-MAXIME).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.



Le Président du SCLV

M. Gil BERNARDI